LE PERIPLE DE SAINTE-ANASTASIE

Deux icônes de la Sainte ont été réalisées en Russie, deux chefs d'oeuvre l'une finement brodée, l'autre peinte selon la méthode traditionnelle.
Ces deux icônes, bénies par le pape et le patriarche de Moscou, ont parcouru dans l'espace 150 millions de Km, à la vitesse prodigieuse de 28 000 Km/heure et à 400 Km d'altitude, ceci dans le cadre d'une mission de paix, de protestation contre les guerres qui déchirent les peuples des Balkans.
Le retour sur terre, le 29 février dernier, d'Anastasie de Sirmium, martyre à l'époque des persécutions dioclétiennes -cette autre guerre des Balkans d'il y a 17 siècles- a été suivi d'un long voyage des deux icônes à travers différents pays d'Europe (Russie, Turquie, Grèce, Italie, France, Belgique, Allemagne, Autriche et les pays de l'ex-Yougoslavie), avec des haltes dans les lieux liés au nom et au culte de la Sainte, selon le programme de la mission « Sainte-Anastasie - un espoir de paix »).
Ce mercredi 2 mai, c'est à Sainte-Anastasie/Issole que se trouvaient les icônes, d'abord à la mairie, puis à l'église où, en leur honneur, une messe a été célébrée par le Père ANDREZ. Le soir même, elles prenaient le chemin de Russan-Sainte-Anastasie, dans le Gard, continuant ainsi à tisser le lien de foi, d'espérance, de paix qui devraient exister maintenant entre toutes les « Sainte-Anastasie » du monde, églises, villages, villes, cathédrales, lieux-dits...

MARIAGE

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Monsieur Hugues LAULLON et de Madame Muriel MONTANDRAUD célébré le 11 Mai.
Un don a été fait au bénéfice des oeuvres sociales de la Commune.
Toutes nos félicitations aux mariés.

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur Francis Martial AIGNAN, survenu le 27 Avril 1996. Nous présentons à ses proches nos sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Madame Marcelle AIGNAN, ses enfants et petits-enfants, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de M. Francis AIGNAN, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

2ème BOURSE AUX JOUETS ANCIENS

Organisée pour la seconde fois par la mairie, cette manifestation s'est déroulée toute la journée du dimanche 5 mai, à la Salle Polyvalente.
Le nombre assez réduit, cette année, des exposants était compensé par la quantité et l'importance des articles proposés.
Les poupées figuraient en bonne place, de toutes tailles, de tous âges, de toutes matières... Voitures de collection, jeux de société anciens, meubles de poupées, landaus, etc... retenaient l'attention de nombreux visiteurs et les émouvaient parfois en les plongeant pour un instant dans le monde merveilleux de leur enfance.

En résumé, une journée agréable, une ambiance sympathique incitaient les exposants et visiteurs à dire « à l'an prochain ».

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions pour l'année scolaire 1996/1997 des enfants nés en 1993, auront lieu à l'école maternelle le vendredi 7 juin de 16 H 30 à 18 H 00 et le samedi 8 juin de 08 H 30 à 11 H 30.
Se munir d'un certificat de résidence et d'une fiche familiale d'état civil délivrés par la Mairie, ainsi que du carnet de santé et d'un certificat d'aptitude à la vie scolaire établi par le médecin.

SAINTE-ANASTASIE

BULLETIN MUNICIPAL

MAI 1996
N°79

« VENIR A SAINTE-ANASTASIE »

Les élèves de l'école ont répondu présents à la journée de la lettre placée sous le patronage des ministères de la Culture et l'Education Nationale. Le thème retenu pour nos élèves : venir à Tasie. Parmi les 45 candidats, quinze ont été retenus, mais comme dans toutes compétitions, il a fallu un vainqueur et c'est Stéfano CARAVELLI qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages.

Cher Cousin,

J'ai pensé que pour cet été tu pourrais venir chez moi pour passer de bonnes vacances, tu connaîtras le village que j'habite, je vais essayer de te le décrire, il est très petit mais beau et simple, tout autour il y a le vert des prés et des vignes, car il est situé sur une colline, il est très ancien et dans la plupart des ruelles il y a de jolies fontaines avec de l'eau de source que l'on peut boire. On a une belle mairie refaite depuis peu avec un grand parking, une boulangerie qui fait du pain craquant et je ne te parle pas des gâteaux... Une épicerie où on trouve de tout, il y a une cave très renommée pour ses vins, le bar central fait aussi restaurant et il y a beaucoup d'autres petits magasins.

Pour s'amuser pendant la journée on peut aller se baigner dans la grande piscine qui se trouve dans le camping, en plus nous avons une petite rivière appelée l'Issole. On peut s'y baigner et pêcher, il y a beaucoup de loisirs, football, tennis et une salle de cinéma, tous les soirs, à côté du terrain de boules, il y a une place de danse où un orchestre chante. Je crois t'avoir tout expliqué afin que tu viennes à Tasie et je suis sûr que tu ne seras pas déçu. Je t'attends avec impatience.

Stéfano.

Tous ces enfants ont été reçus au bureau de Poste par M. et Mme CUILLERIER, nos sympathiques receveurs en présence du Maire et de M. VERGNAUD Directeur de l'école primaire. Après les félicitations, ils ont reçu des cadeaux offerts par le groupement postal du centre Var.

LE MOT DU MAIRE

Chaque citoyen Français peut bénéficier d'une Aide Sociale dite « obligatoire ».
Depuis 1983, la décentralisation a confié cette responsabilité aux Départements qui, compte-tenu des difficultés de notre époque, s'en acquittent de leur mieux.
Quant aux Communes leur rôle pourrait se limiter à participer financièrement à cette action décentralisée (par exemple nous versons cette année à ce titre 81 000 F. au Département du Var) et de n'apporter avec leur C.C.A.S., qu'un concours ponctuel aux plus durement atteints.
Ce n'est pas cependant notre conception d'une Action Sociale que nous voulons plus proche des réalités sociales du village.
Ainsi, depuis janvier dernier un effort supplémentaire d'écoute a été conduit et de nouveaux moyens en matériel et en personnel mis en place à la Mairie.
Aujourd'hui, conformément aux souhaits du Comité Communal d'Action Sociale et du Conseil Municipal cette étape est en phase d'achèvement.
Prochainement, dans un cadre associatif intercommunal, auquel la Commune envisage d'adhérer, des services tels que l'aide ou la livraison de repas à domicile, la téléalarme et d'une façon générale le service social seront plus aisément accessibles à ceux qui le désireront.

Bien entendu, la Commune ne pourra pas pour autant tout financer, cela ne serait ni dans ses compétences, ni plus encore dans ses moyens ; mais elle s'engage désormais clairement à permettre à chacun de bénéficier d'une plus grande attention et de voir plus facilement satisfaire, dans le cadre de la loi, ses droits les plus élémentaires.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL EN DATE DU 10 MAI 1996

PRÉSENTS : MMES LAURENT, BOCQUET, MM MORIN, LALANDEC, BROSSAUD, CUENOT, RAYNAUD, ABELLO, ISTRIA, FADDA, JURAVER, TOSELLO, CORBIER, DEHAYE, REMY.
ABSENTS : Néant.

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES.
Après avis de la Commission Extra-Municipale en ce qui la concerne, et pour l'ensemble de celui de Monsieur Robert DEHAYE, adjoint aux finances, le Conseil examine les propositions d'attribution des subventions municipales pour 1996 :

Ecole de Tennis	3 000 F.
Comité des Fêtes (dont 21 000 F. d'aubade)	48 000 F.
Association Vouloir	2 000 F.
Boucles de l'Issole	6 000 F.
Club de Basket	15 000 F.

JEUNESSE ASSOCIATIVE

Bientôt la lampisterie rouvrira ses portes.
Un nouveau bureau ayant été formé :
Président : Yvon IVARS
Secrétaire : Sylvain HARTMANN
Trésorier : Richard CECINI

Tous les jeunes à partir de 14 ans avec l'autorisation parentale seront les bienvenus.
Une cotisation de 70 Fr. leur sera demandée pour l'année.
Le local sera ouvert du Mardi au Dimanche soir
- de 14 H. à 18 H. pour tous,
- de 18 H. à 20 H. pour les musiciens appartenant à l'association,
- de 20 H à 23 H 30 pour les noctambules.

Le vendredi et le samedi nous prolongerons la fermeture avec l'autorisation des membres du club.
Seront mis à leur disposition « Jeux, Livres, Télé avec lecteur, Hi-fi ».
Pour tous renseignements s'adresser à M. Yvon IVARS 94.72.26.32.
Le règlement ainsi qu'une carte de membre sera remis à chaque adhérent ; en cas d'incident quelconque, le local sera fermé jusqu'à nouvel ordre.
Les inscriptions sont prises dès à présent.

Le Président.

ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB DE BASKET-BALL

Dimanche 12 Mai 1996 en présence de Monsieur le Maire : J.P. MORIN, de Messieurs : Robert DEHAYE 2ème Adjoint, Aristide JURAVER responsable sportif municipal, la section Basket-Ball de Ste-Anastasie tenait son assemblée générale.
- Après les allocutions d'usage :
- Bilan sportif, moral de nos joueuses-joueurs étant au beau fixe.

Notre trésorier Monsieur Alain MARQUES nous a donné le bilan financier de la saison 1994-1995.
Après les récompenses sportives le bureau a été renouvelé comme suit :
Président : M. Guy BRUZZONE
Trésorier : M. Alain MARQUES
Responsable Masculins :
- M. Raymond PETITGAND

Responsables Jeunes Féminines :
- Mme Marie Paule DUVERT
- Mme Solange PETITGAND

Clôture de cette assemblée générale par un pot sportif de l'amitié.

LES RANDONNEURS DE STE-ANASTASIE

Nous rappelons que le repas de fin d'année aura lieu le mardi 25 Juin prochain, à l'endroit habituel (Terrain près de l'Issole) sauf contre-ordre ; rendez-vous à cet endroit à 12 heures.
Veuillez vous inscrire auprès de Marie le plus tôt possible (avant le 15 Juin en tous cas).

LA VIE AU VILLAGE

EXPOSITION PEINTRES AMATEURS

Nous avons le plaisir de vous informer que, pour la première fois à Ste-Anastasie, des artistes peintres amateurs, 14 femmes et 6 hommes résidant dans notre village exposeront leurs oeuvres.
Le Vernissage aura lieu Samedi 1er Juin, à 18 H., en présence de notre Maire, de nos Elus et des invités.
L'exposition se prolongera le Dimanche 2 Juin de 10 H. à 19 H..
Nous vous invitons à venir nombreux admirer ces oeuvres réalisées avec tout leur coeur.

FETE DE LA MUSIQUE

Cette manifestation traditionnellement célébrée le 21 juin dans toute la France, aura lieu dans notre village le jeudi 20 juin, à la Salle Polyvalente.
A l'issue de l'audition des élèves de l'école de piano, nous aurons le plaisir d'apprécier le talent de quelques uns de nos artistes locaux : M. BARTHES à la trompette et Mesdames Armande LOVERA et Catherine BOCCI, qui chanteront pour nous, accompagnées au piano par Pierre LAURENT.

CPAF
CENTRE DE PROTECTION ANTIPARASITAIRE FRANÇAIS
TRAITEMENT DES CHARPENTES
par injection, contre termites, capricornes, mérules...
TRAITEMENT DES TUILES
Patrick PELLETINGEAS
TECHNICIEN CONSEIL
Siège social : Ste ANASTASIE 83136 - VAR
Tél. 94.72.28.72
APE 4804 SIRET 353 309 651 00019

CLUB DES CIGALES

La dernière sortie de la saison, fixée au 18 Juin prochain, aura pour but final l'escalade du Mont Ventoux (en autocar, rassurez-vous ! Bien que ceux qui envisageraient de la faire à vélo... !).
Le matin, nous ferons la visite d'une ferme expérimentale d'élevage de lamas, puis celle d'un atelier avec exposition de tissages et tapisseries, l'ensemble se situant au Barroux. Le repas aura lieu, au même endroit, au restaurant « Les Géraniums ».
L'après-midi, de retour du Ventoux, nous nous arrêterons dans une cave pour dégustation de vins de renommée internationale.
Prix de la journée : 230 F.
Départ à 7 heures de la place de la Gare.

Je ne peux résister à l'envie de donner des regrets à tous ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pu se joindre à nous lors de la journée passée à Salon de Provence.

Partis de bon matin, lestés de parapluies et imperméables, le car qui nous transportait nous mena sans encombre jusqu'au péage de Lançon, où chacun put apprécier un copieux petit déjeuner. C'est alors que, les brumes matinales s'étant dissipées, le soleil fit son apparition, pour ne plus nous quitter. Encore quelques kilomètres, et ce fut l'entrée dans Salon, superbe ville où il doit faire bon vivre.
Une fois dans la place, direction le musée Grévin : avec accueil par Mireille Mathieu et J.P. Foucault, personnages en cire plus vrais que nature. Puis présentation -à l'aide d'autres personnages- de l'histoire de la Provence, des Phocéens jusqu'à nos jours. A la sortie, salutations de MM. Defferre, Gaudin et Weygand, réunis sur le pas de la porte, sans doute pour un au-revoir.

A quelques pas de là, la maison de Nostradamus nous accueillait dans ses nombreuses salles chargées de mystère. Une gente dame était là pour nous décrypter, avec talent, les prédictions du grand mage. Il nous a semblé que l'une de celle-ci nous invitait, ce jour dit, à aller nous restaurer, à l'aide d'une savoureuse paëlla, pour nous permettre, ensuite d'effectuer la visite du château-musée de l'Empéri, dans la béatitude.

Ce plus ancien château féodal provençal vaut à lui seul le déplacement. Il est d'une grande beauté et la collection d'armes et costumes militaires qu'il renferme est unique au monde (environ 10 000 pièces).

Sur le retour, cette journée, riche en découvertes, amena de nombreuses conversations, indiquant la satisfaction de chacun. Pour une bonne journée, ce fut une bonne journée !

Preuve est faite qu'il n'est nul besoin d'aller très loin pour goûter le plaisir d'une intéressante sortie en bonne compagnie.

Une cigale comblée.

TOURNOI DE TENNIS DE SAINTE-ANASTASIE

Il débutera le 9 Juin.
Le tirage au sort se fera le samedi 8 juin au cours d'une journée de tennis « portes ouvertes ».
Tous les sportifs de la Commune pratiquants ou non le tennis pourront soit faire des petits matchs, soit être initiés par les meilleurs pratiquants et par J.P. VEZIANO le Professeur.
Au cours de cette journée qui débutera à 10 H (ou avant pour les plus mordus) il y aura un barbecue et des rafraîchissements pour tous.

Nous vous attendons nombreux de 6 à 97 ans.

Le Comité.

Club de Volley-Ball	3 500 F.
Badminton	4 000 F.
Association Bouliste	6 000 F.
Les Randonneurs de Ste-Anastasie	1 500 F.
Société de Chasse	1 500 F.
Amicale des Donneurs de Sang	1 000 F.
Médaillés Militaires	1 000 F.
Secours Populaire	2 000 F.
Les Varois vers les Autres	2 000 F.
Fondation Alexis Danan	1 000 F.
Association Culturelle de Carnoules	3 600 F.
Refuge Animalier	800 F.
Association des Jeunes	3 000 F.
Syndicat d'Arrosage (Subvention Exceptionnelle)	1 000 F.
MGPCL	1 500 F.
Association sportive Collège Guy de Maupassant	1 000 F.
Souvenir Français (Militaires)	1 000 F.
Subvention Exceptionnelle au Collège (Orchestre Jeunes)	500 F.
Club de Football	10 000 F.
Ass. du Personnel Communal	6 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions désignées ci-dessus.

DELEGATION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS EN VERTU DE L'ARTICLE L 122-20 DU CODE DES COMMUNES.

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L 122-11, L 122-13, L 122-20 et L 122-21,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de déléguer au Maire et aux Adjoints au Maire les prérogatives prévues par les articles L 122-11, L 122-13, 122-20 alinéas 1, 4, 6, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17 et L 122-21 du Code des Communes,
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- Monsieur le Maire et les Adjoints sont chargés, par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de leur mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L 122-20 du Code des Communes.
- Donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE CATEGORIE A : INDEMNITE ANNUELLE FORFAITAIRE.

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant -
que l'indemnité annuelle forfaitaire pour travaux supplémentaires est octroyée à Madame Elisabeth TORRENTE, Secrétaire de Mairie.
- que le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 définit les équivalences entres les collectivités territoriales et l'Etat en matière de régime indemnitaire.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Octroie à l'unanimité à Madame Elisabeth TORRENTE, Secrétaire de Mairie de commune de moins de 3 500 habitants, l'indemnité annuelle forfaitaire pour travaux supplémentaires aux taux maximum comme le prévoit de façon dérogatoire l'article 3 du décret ; à compter du 01 Octobre 1995 (actuellement 12 048 francs), dont la dépense est prévue au budget.

REGULARISATION COMPTABLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'entrée en vigueur le 1er janvier 1997 de la nouvelle comptabilité M 14, il y a lieu pour régularisation de solder le compte 2539 d'un montant de 7 500 F. concernant des participations à des travaux d'assainissement dont les titres n'ont pas été émis (1988).
Propose de prévoir les crédits nécessaires au compte 698 :Régularisation sur exercice clos par virement du chapitre 66 compte 669 Dépenses Imprévues - 7 500 F. au chapitre 69 compte 698 Rectification sur exercice clos +7 500 F.
Le Conseil Municipal,après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette décision et décide de prévoir les crédits nécessaires à cette opération au compte 698.
En conséquence, il sera procédé à un virement du chapitre 66 compte 669 Dépenses Imprévues - 7 000 F. au chapitre 69 compte 698 Régularisation sur exercice clos + 7 500F.

MONTANT DE L'INDEMNITE DE RESPONSABILITE DU REGISSEUR DE RECETTES :

Régie Concernant l'Utilisation du Chauffage de la Salle Polyvalente.

Le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de l'utilisation du chauffage de la salle polyvalente et en raison de la responsabilité qui incombe au régisseur d'accorder à celui-ci une indemnité de responsabilité dans la limite des maxima fixés par l'arrêté du 28 Août 1989 (J.O. du 23 Septembre).
Le Conseil Municipal, considérant que le montant mensuel des fonds maniés est de 3 000 F. et que dans ce cas, le montant maximum de l'indemnité de responsabilité pouvant être accordée au régisseur est fixé à 720 F. par arrêté du 18 Août 1989.
- décide à l'unanimité que le régisseur de recettes percevra mensuellement une indemnité de responsabilité dont le montant annuel est fixé à 720 F.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SISMOVAR

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'élire les délégués de la Commune au sein du SISMOVAR.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Ste-Anastasie adhérente au SISMOVAR, a désigné à l'unanimité :
Délégués Titulaires : M. Jean-Pierre MORIN
M. Alexandre ISTRIA
Délégués suppléants : M. Michel CUENOT
Mme Marie LAURENT
pour la représenter au sein de ce syndicat intercommunal à vocation unique.

PROJET D'ECOLE :

Monsieur CUENOT, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal l'avant - projet d'urbanisme en cours de réalisation par le C.A.U.E..
Cette première esquisse propose un schéma global d'intégration au site dans une fourchette de coût envisageable pour la Commune.
Le Maire précise qu'au terme de cette approche le projet abordera une phase de concertation strictement encadrée par d'incontournables impératifs budgétaires.
Sous réserve d'impondérables, la nouvelle école primaire pourrait être en service dès la rentrée scolaire 1998.

RETRAIT DU SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS

En séance du 27 mars 1996, le Comité Syndical du Pays Brignolais a adopté à l'unanimité la demande de retrait de la Commune de Sainte-Anastasie.
Dans sa délibération le Comité Syndical a demandé à la Commune de Ste-Anastasie d'engager une réflexion sur sa volonté de retrait afin d'éventuellement la différer jusqu'à la fin de l'année 1996.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal confirme à l'unanimité sa demande de retrait telle qu'il l'avait exprimée dans sa délibération du 16 février 1996.

PROJET DE SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU CENTRE OUEST VAR

Le Maire expose au conseil le contenu du projet présenté aux élus du Centre Var par Monsieur le Président du Conseil Général.
Il s'agit d'un projet de constitution d'un syndicat mixte d'étude et de développement économique du Centre Ouest Var.
Les projets de statuts du futur organisme qui sera financé à 50 % par le Conseil Général seront débattus dans le cadre d'une réunion cantonale puis soumis à la décision des conseils municipaux.
D'ores et déjà, soucieux de ménager les perspectives de développement socio-économique de notre bassin de vie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré exprime à l'unanimité son intérêt pour ce projet et formule un avis de principe favorable à son adhésion ultérieure.

ACTION SOCIALE :

Le Conseil Municipal sur le rapport de Mme LAURENT Adjoint, examine le projet de réorganisation du service social de la Commune comportant l'adhésion de la Commune à un organisme associatif intercommunal.
Le Conseil après en avoir délibéré donne son assentiment au projet qui devra prochainement recueillir l'avis du Comité Communal d'Action Sociale.
Le projet définitif sera soumis pour décision au prochain Conseil Municipal.

Les jeux olympiques de l'école sont un événement original dans la vie du village.

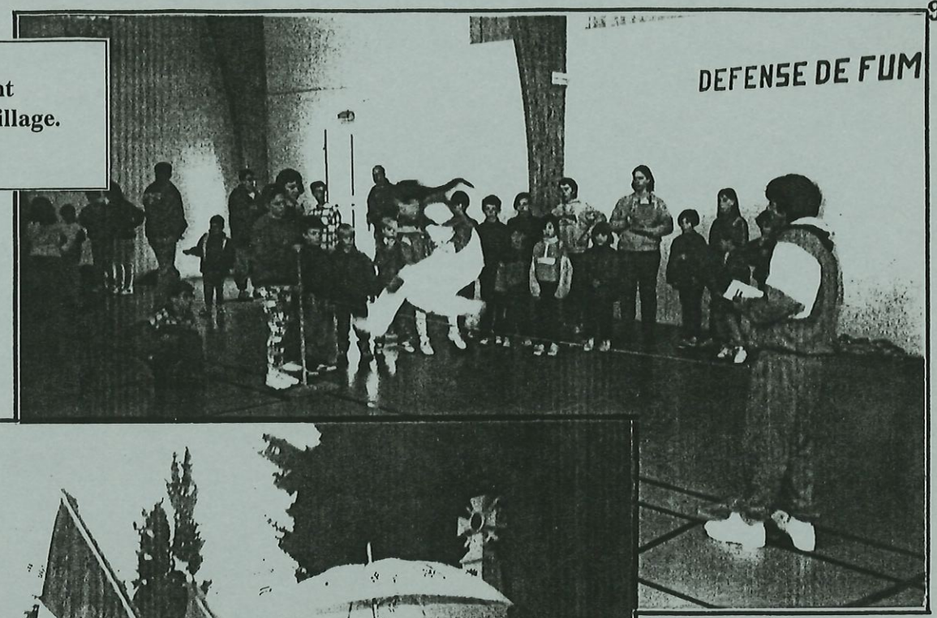

Malgré la pluie une assistance plus nombreuse que les années précédentes a tenu à venir commémorer le 8 mai 1945.

LA VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES

Oublié dans le dernier bulletin, composition du bureau 1996 :
- Madame Ghislaine LEWIS MARTIN
- Monsieur Lionel MURAT

Foire aux puces, à la brocante, foire artisanale, marché paysan le lundi de Pentecôte 27 Mai 1996.
Pour tous renseignements Tél. : 94.72.24.01.

Pour les exposants de SAINTE-ANASTASIE, se faire délivrer une autorisation à la Mairie.
Tous les autres devront être inscrits au registre du commerce.

Le Président
Jean-Jacques GUIGNIER

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'Elèves de Sainte-Anastasie récupère tout objet susceptible d'être vendu à la foire à la brocante du 27 Mai 1996 au profit des écoles.
Une permanence sera assurée sur le parking des Ferrages le Vendredi 24 Mai à partir de 16 H 45 jusqu'à 18 H 00.
Le jour de la foire, il y aura vente de crêpes et de gaufres... toujours au profit des écoles.
Nous vous remercions tous par avance.

La Vidaresse ***
CAMPING CARAVANING
D15 83136 Ste ANASTASIE sur ISSOLE
☎ : 94.72.21.75

TRAVAUX EFFECTUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 AVRIL AU 15 MAI 1996

- Nettoyage des chemins des pierres, graviers et alluvions entraînés par les récentes et violentes pluies.

- Débroussaillement des vallons : actuellement l'équipe « VEGA » intervient au Vallon des Vaux.

- Réparation et entretien du matériel roulant, en particulier du véhicule de première intervention contre l'incendie.

- Taille des arbres sur certains chemins.

- Travaux d'entretien et de réparation dans la salle polyvalente.

- Tonte du terrain de football et de l'espace récréatif.

- Travaux divers dans les écoles : petites réparations et aménagements : installation d'un espalier à l'école maternelle.

- Elagage du gros peuplier sec au Pont-Vieux. L'importance de l'arbre nécessite une nacelle d'une portée de 30 mètres. Le travail sera incessamment achevé dès que le matériel adéquat sera disponible.

- Mise en place de bornes en gravillons sur la placette de l'école maternelle le long de la rue du Pont-Vieux. Opération réalisée à la demande des usagers.

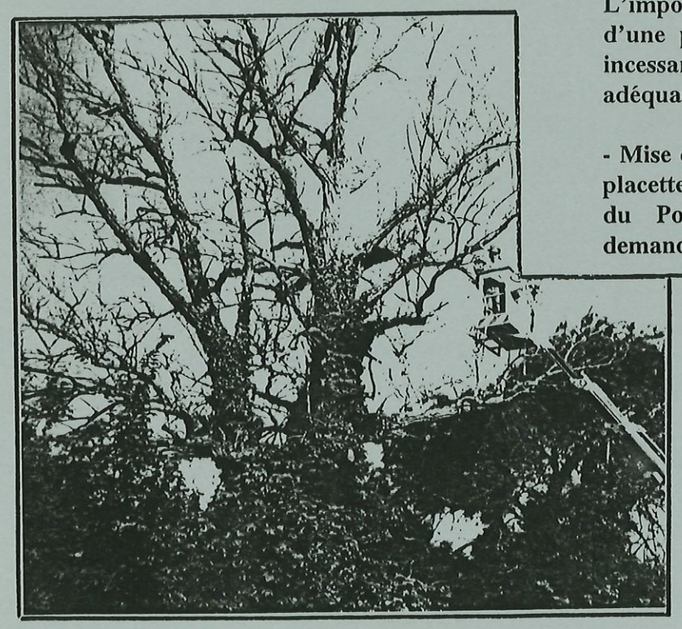

RECHERCHE TERRE AGRICOLE
(Achat ou Location) 4 à 5 ha ou davantage
Tél. 94.81.58.22 H.R.

PLATINE 83
TEL : 94.72.27.91
FAX : 94.72.27.92

*Sonorisation *Animation
*Eclairage *Laser show
*Ecran géant *Karaoké
*Mariage *Bal public
*Spectacle
*Reportages photo & vidéo

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Maire rappelle à l'assemblée le différend opposant la Commune de SAINTE-ANASTASIE au propriétaire des parcelles 718-723 et 724 section A, riveraines du chemin du Rocher de Naple.
Après plusieurs tentatives de conciliation et une ultime proposition infructueuse de régularisation amiable, la Commune décide de poursuivre cette affaire devant une juridiction compétente afin :

- d'obtenir l'annulation judiciaire de ces deux ventes de parties de son domaine public ;
- d'obtenir réparation des préjudices subis par la Commune.

Après en avor délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à ester en justice afin de faire valoir les droits de la Commune,
- à faire appel à Maître CHATEAU-RAYNAUD, Avocat à HYERES (VAR),
- à poursuivre jusqu'à leur terme les démarches et à signer toutes les pièces correspondant à cette affaire.

CHRONIQUE MUNICIPALE

INFORMATIONS UTILES

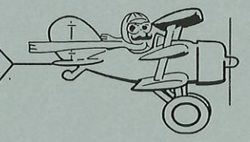

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 94.69.64.40. **En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au Gardien de Police Municipale : 94.72.27.82.**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 02/06/96.....Dr AURENS.....94.72.26.07.
Le 09/06/96.....Dr PONSON.....94.28.32.89.
Le 16/06/96.....Dr FAURE.....94.78.33.81.
Le 23/06/96.....Dr LE MADEC.....94.59.69.52.
Le 30/06/96.....Dr ARNAUD.....94.80.26.94.

PHARMACIES DE GARDE

Du samedi 08/06, 19 heures au samedi 15/06, 09 heures :
-appel préalable au 94.33.98.23. (Pharmacie de MEOUNES) ou au 94.07.08.08. (standard) pour une autre Pharmacie.

Du samedi 15/06, 19 heures au samedi 13/07, 09 heures :
-appel préalable au 94.07.08.08. (standard).

ASSISTANTE SOCIALE

Mme MARIN Véronique, Assistante Sociale, tient une permanence, à la Mairie, le premier vendredi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assure une permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC

(Analyse du 11 Avril 1996)
Eau de minéralisation importante, microbiologiquement conforme pour les paramètres recherchés.

INTERVENTION SUR LES RÉSEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis numéro donné par répondeur.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, parking des Ferrages, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 11 juin 1996.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS EN DATE DU 3 MAI 1996

ÉTAIENT PRESENTS :
M. MORIN, Maire ; M. DEHAYE, Adjoint aux Finances ; M. JURAVER, Commission Municipale des Sports ; M. BRUZZONE, Président du Basket ; M. HENRIOT, Président de Vol Libre ; M. BROSSAUD, Commission Municipale des Sports ; Mme ROY, Présidente du Club des Cigales ; Mme MORIN, Trésorière du Club de Tennis ; M. CUADRA, Président du Tennis ; M. GONNET, Président de l'Association Vouloir ; M. RAYNOUARD, Parent d'élèves ; M. MARQUES, Boucles de l'Issole ; M. VANDAELE, Président du Badminton ; M. GROSJEAN, Président des Boucles de l'Issole ; M. SCLAFANI, Foot et Volley ; M. HARTMANN, Club des Jeunes ; M. RAYNAUD, Commission Municipale des Sports ; M. GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes ; M. SAUVET, Association Vouloir ; M. FADDA, Commission Municipale des Sports ; M. IVARS, Président du Club des Jeunes.

SUBVENTIONS

Association Vouloir	subvention demandée	2 000 F	avis favorable
Volley-Ball	subvention demandée	3 500 F	avis favorable
Football	subvention demandée	10 000 F	avis favorable
Club des Jeunes	subvention demandée	3 000 F	avis favorable
Comité des Fêtes	subvention demandée	48 000 F	avis favorable

CLUB DES JEUNES

Après les désordres et les détériorations survenus dans le local attribué aux jeunes (lampisterie), M. Yvon IVARS a accepté de reprendre la direction de ce club. Les dégâts ont été réparés et un nouveau départ est envisagé. Chacun forme le plus vif encouragement à son égard.

M. MORIN souligne que, depuis quelques années, la fête patronale a évolué. Il demande aux présidents, s'il n'y aurait pas lieu, à ce sujet, de revenir un peu à l'esprit qui animait la fête autrefois, avec en particulier, la participation des associations sportives.

M. BRUZZONE propose à ce sujet, d'organiser des tournois de basket, volley, etc... réunissant des joueurs extérieurs qui se joindraient aux sportifs appartenant aux clubs. Il faut, remarque M. JURAVER, étudier la question, et pour cela, prévoir une ou plusieurs réunions des responsables. Il est proposé la date du 17 mai à 18 heures pour cette réunion (ancienne salle Conseil).

M. SCLAFANI signale que le robinet extérieur fuit sans cesse, il s'interroge sur son utilité.

M. JURAVER énumère les activités sportives prévues pour l'année sportive 96-97 dans la grande salle (voir planning).

M. HENRIOT, Président du club de vol libre, signale que le terrain utilisé pour les atterrissages appartenait à M. BRUN décédé et demande si la Mairie pourrait se porter acquéreur.
Réponse M. MORIN : cette question ne peut être réglée actuellement mais sera examinée le moment venu par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

QUELQUES CHIFFRES

I - ORDURES MENAGERES

En 1990, dans la Commune, la production d'ordures ménagères par habitant et par jour s'élevait à 0.900 Kg.
Aujourd'hui, les dernières factures reçues font état d'une moyenne de 1.690 Kg toujours par habitant et par jour.
Vers la fin de cette année, selon la progression constatée, nous atteindrons le double de 1990.

II - RAMASSAGE DES MONSTRES

Pour la première fois, le ramassage mensuel des « monstres » a mobilisé ce mois-ci l'équipe d'agents municipaux pendant une semaine.
Le problème se pose déjà de savoir s'il ne faudrait pas acheter un camion de 20 tonnes avec grue de levage pour charger des monstres de plus en plus monstrueux aux côtés de monceaux d'objets hétéroclites que seul l'imaginaire transforme en monstres.

En outre, les agents municipaux sont sollicités pour aller chercher dans les propriétés privées les monstres à enlever, jouant ainsi le rôle de déménageurs, alors que leur travail ne doit s'exercer que sur le domaine public.
Pour corriger cette dérive qui semble se développer, il est rappelé que les mesures suivantes, auparavant en vigueur, seront appliquées dès le mois prochain :
LES MONSTRES A ENLEVER DEVRONT ETRE PLACES LE JOUR DU RAMASSAGE A L'EXTERIEUR DE LA PROPRIETE PRIVEE.

Si cette attitude déraisonnable n'est pas atténuée, chacun comprenant que TOUT SE PAYANT, le montant de la redevance n'est pas près de se stabiliser : ce n'est qu'une question de responsabilité tant personnelle que collective.

Remarque :
En raison des fêtes de la Pentecôte le ramassage des monstres sera effectué le 3 Juin.

INCINERATION DES VEGETAUX ET USAGE DU FEU

Jusqu'au 31 Mai l'incinération des végétaux est soumise à simple déclaration en Mairie (imprimé n°1).
A partir du 1er Juin l'usage du feu sera réglementé beaucoup plus strictement et, dans tous les cas, sera soumis à autorisation (imprimé n°2).
Afin d'éviter les alertes inutiles, rappelons cependant que cette réglementation ne concerne que de manière beaucoup moins rigoureuse les terrains attenants aux habitations notamment quand ceux-ci sont situés loin de la forêt et normalement débroussaillés (se renseigner en Mairie). Il est donc inutile de téléphoner systématiquement aux Pompiers quand votre voisin (qui ne vous a pas invité) allume un barbecue.
Néanmoins en cas d'incendie, ayons en mémoire le numéro de téléphone des Pompiers : 18
Car, souvenons-nous du Capitaine Haddock qui lorsqu'il quittait sa passerelle, disait à son Second «n'hésitez pas s'il vous plaît, à me réveiller en cas de quoi que ce soit» puis il ajoutait ... « mais n'oubliez pas que si quoi que ce soit n'est pas tout...ce n'est pas rien »